

Règlement du Concours de poésie 2021 sur Instagram

Le thème imposé en 2021 est : « L'air du temps ».

L' « air » doit être compris comme l'atmosphère, l'ambiance, la tendance. Autrement dit : l'atmosphère actuelle/ du moment.

Les poèmes devront respecter impérativement le thème imposé **en utilisant un des mots suivants (au choix du participant) : aile (nom) / allure (nom) / buller (verbe) / chambre à air (nom) / décoller (verbe) / éolien (adj.) / foehn (nom) / fragrance (nom) / insuffler (verbe) / vaporeux (adj.)**

Ce concours est inspiré de l'édition 2020-2021 de l'opération « Dis-moi dix mots qui (ne) manquent pas d'air ! » et s'inscrit dans le cadre de la 22ème édition des Journées de la Francophonie, en République tchèque.

Article 1er : L'Organisateur

En collaboration avec l'Institut français de Prague, les Alliances Françaises de République tchèque (ci-après « l'Organisateur ») organisent un concours de poésie gratuit intitulé « Concours de poésie 2021 » (ci-après le « Concours ») qui se déroulera **du 1er au 20 mars 2021**.

L'Organisateur informe expressément les participants et les participants reconnaissent, qu'Instagram ne parraine ni ne gère le Concours de quelque façon que ce soit et qu'Instagram ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un quelconque dommage résultant de la gestion ou de l'organisation du Concours. Les informations fournies par les participants dans le cadre de ce Concours sont destinées à l'Organisateur et non à Instagram.

Article 2 : Les participants

Le Concours est ouvert à toute personne intéressée et possédant un compte Instagram. La participation au Concours d'une personne mineure fait présumer à l'Organisateur que cette personne a obtenu l'autorisation de ses représentants légaux.

Article 3 : Déroulement du Concours

Pour participer au Concours, le participant devra:

- posséder un compte Instagram en mode public, le temps du concours, et s'y connecter
- écrire un poème sur la thématique « L'air du temps »
- composer un haïku sous la forme d'un haïku occidental (un tercet de 3 vers de 5, 7 et 5 syllabes, soit 17 syllabes) en utilisant un mot des mots suivants (au choix du participant) : aile (nom) / allure (nom) / buller (verbe) / chambre à air (nom) / décoller (verbe) / éolien (adj.) / foehn (nom) / fragrance (nom) / insuffler (verbe) / vaporeux (adj.)

- publier le poème sur son compte Instagram en identifiant :

@afbrno

@afjiznicechy

@afplzen

@alliance_francaise_ostrava

@alliancefrançaiseliberec

@afpardubice

et en ajoutant #poesieairdutemps2021

- 3 poèmes maximum par participant seront acceptés. Tout envoi dépassant ce nombre limite ne sera pas retenu.

Les poèmes ne devront pas avoir été publiés ou primés lors d'un précédent concours. Ils seront obligatoirement rédigés sous forme de texte ou légende lisible accompagné(e) d'une image (photo, dessin...) et devront apparaître en tant que publication. Les poèmes publiés sous forme de story seront refusés.

La date limite d'envoi est fixée au **20 mars 2021**.

Le français sera obligatoirement la langue de composition.

Le candidat s'engage à garantir l'originalité du poème qu'il présente.

Tout poème ne respectant pas ces limites se verra disqualifié.

La participation au concours est entièrement gratuite.

Article 4 : Sélection

La sélection des 6 poèmes gagnants se fera par l'Organisateur selon les critères suivants :

- respect de la thématique « L'air du temps »
- respect de la forme poétique (haïku) et du choix d'un mot parmi les mots proposés
- originalité du poème
- niveau de langue
- popularité du post (nombre de « j'aime »)

L'Organisateur se réserve le droit de publier sur ses propres canaux et médias sociaux les poèmes, notamment pour annoncer les gagnants du Concours.

L'Organisateur mentionne et crédite les auteurs des poèmes primés et diffusés.

La participation au Concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications, sans communication exprès de l'Organisateur.

Article 5 : Résultats

La proclamation du palmarès sera annoncée en ligne sur Instagram **le 31 mars 2021**.